

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2007  
Publication : 28/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

N° CP 3<sup>e</sup>/146-07  
Séance du 20 DEC. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### Routes Départementales

#### **Itinéraires Cyclables du Schéma Départemental Marché à bons de commande relatif aux travaux de fourniture et de pose de signalisation directionnelle et de police sur les itinéraires cyclables**

La Commission Permanente du Conseil Général,

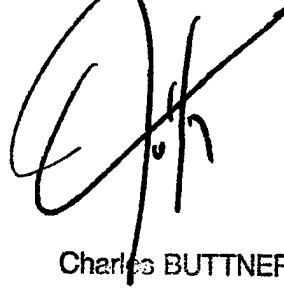
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le Code des Marchés Publics
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de l'opportunité de l'opération et en approuve le programme, ainsi que la faisabilité technique et financière.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à souscrire le marché nécessaire, ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre des consultations y afférentes.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment : sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement du marché nécessaire, conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget.

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à affecter annuellement les crédits nécessaires de 50 000 € HT minimum à 200 000 € HT maximum sur l'exercice 2008, ainsi que sur les exercices 2009, 2010 et 2011.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à prélever annuellement des crédits de paiement nécessaires sur les chapitres A071 - nature 2152 - fonction 621 et A072 - nature 458155 - fonction 01 du budget départemental pour les travaux de fourniture et de pose de signalisation, sous réserve du vote des crédits nécessaires chaque année.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions